



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le Quatre Novembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2013

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 14

Etaient présents : R. AUBAULT – A-M. GAUBERTI- G. BARRA – JL. GIRAUD – A..PELLEGRINO Adjoints
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – S. HAFFAF - E. MENUT – A. PEZIN -
M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. GAGNARD – J.RAYNAUD (pouvoir donné à E.MENUT) – G. JAN- A.CARILLO

TARIFS 2014 – REPAS CANTINE SCOLAIRE – FRAIS DE RAPPEL - FRAIS BANCAIRES

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il convient d'augmenter les tarifs des repas de la restauration scolaire pour tenir compte de l'évolution des prix et de la confection de repas Bio.

Il propose de ne pas modifier les tarifs pour la prise en charge des frais de gestion, des paiements de factures hors délais ou paiements rejetés par les banques qui sont :

- frais de rappel en cas de non-paiement dans les délais : 1 € par rappel,
- frais bancaires (rejets chèques ou prélèvements...) : 5€

Le conseil municipal, après entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2014 pour la restauration scolaire :
 - Enfant : 2,55€ par repas,
 - Adulte : 6,50€ par repas,
- **D'APPROUVER** les frais de gestion des paiements de facture hors délais ou rejetés comme indiqué ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE